

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la
COMMUNE de VILLENEUVE-LES-LAVOUR



SEANCE du 16 JANVIER 2008

Nombre de Conseillers

en exercice : 11
présents : 10
votants : 10

Convocation du 09.01.2008

Affichée le 10.01.2008

L'an deux mille huit, le 16 janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 9 janvier 2008 s'est réuni à la Mairie de Villeneuve-Les-Lavour, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUYSSOU Michel, Maire.

Présents : BOUYSSOU Michel, LAFFON Jean-Louis, CAZENAVE Joël, POPIS Josette, FILHOL Denis, LAFFON Robert, GARLAND Marc, ROUJAYRES Jean-Claude, VIDAL Nicole, ZEVACO Jacqueline.

Absent (Excusé) : CAUSSE Bernard

Secrétaire de séance : FILHOL Denis

OBJET : Projet liaison autoroutière Castres - Toulouse

Le Conseil Municipal de Villeneuve-Les-Lavour, après avoir examiné les tracés des trois corridors,

* juge inacceptable le corridor B1 car il déstructure la commune :

- coupe la commune en deux (isole 22 maisons),
- passe à moins de 100 mètres du village,
- déstructure les exploitations agricoles.

* en ce qui concerne le corridor B2, le Conseil Municipal émet des réserves puisque deux habitations vont se retrouver complètement isolées ;

* refuse un éventuel échangeur et ses bretelles d'accès qui pénaliseraient les agriculteurs. La Commune de Villeneuve-Les-Lavour est une commune rurale à vocation agricole avec réseaux d'irrigation.

Le Conseil Municipal fait remarquer que sur le dossier de concertation - page 101, thème : environnement humain - il est émis un avis assez favorable, sur le corridor B1, à l'effet de coupure à Villeneuve-Les-Lavour entre le bourg et plusieurs hameaux alors que sur le corridor B3 figure un avis défavorable sur l'effet de coupure à Vendine entre deux îlots bâtis alors qu'il y a possibilité de jumelage avec la 126 comme pour Villeneuve-Les-Lavour avec le 42.

Le Conseil Municipal fait remarquer que le lieu-dit Saint-Sernin est, en réalité, le cœur du village avec église, mairie, salle des fêtes et terrain de sport alors que la dénomination Villeneuve-Les-Lavaur correspond à un hameau communément appelé Village Vieux.

Après avoir énoncé toutes ces observations, le Conseil Municipal à l'unanimité prend acte.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits.
pour extrait conforme,

Le Maire,
M. BOUYSSOU



Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous Préfecture

le : 18/01/08

Publication

le : 25/01/08

